



## Témoignage d'une grand-mère dévouée

Le 28 mai dernier, une grand-mère dévouée est venue témoigner lors de l'assemblée générale. Pour ceux et celles qui n'ont pas pu venir à cette rencontre, nous vous partageons son témoignage :

Bonjour je m'appelle Y

D'abord je veux vous remercier d'être ici aujourd'hui. Je vais vous livrer un témoignage, mais avant de commencer je voudrais vous dire que je compatis avec tous les grands-parents qui vivent une situation difficile envers leurs petits-enfants. J'espère que mon histoire saura vous donner de l'espoir.

Voici d'abord le contexte :

Je suis devenue grand-mère en 2011, d'une jolie petite-fille, fille de ma fille. Je dois vous préciser que la relation avec ma fille a toujours été harmonieuse, remplie d'amour et de respect. La naissance de ma petite-fille, a apporté un bonheur immense au sein de la famille. Ma fille et son époux sont à ce moment-là, des parents comblés et notre lien envers notre gendre, soit l'époux de notre fille est très bon. Nous avons un lien de confiance, de respect et d'amour pour lui. En fait sommes tous sur un beau nuage rose.

En 2013, notre vie bascule, ma fille reçoit un diagnostic d'un cancer incurable. Elle est décédée 4 mois après le diagnostic. Pas besoin de vous dire que de perdre un enfant est la pire des épreuves. Mais comme si ce n'était pas assez d'avoir perdu notre fille, notre gendre rencontre une nouvelle conjointe 3 mois après le décès de notre fille et il coupe le lien que nous avons avec lui. La nouvelle conjointe ne veut pas de nous dans la vie de mon gendre et elle exige de nous jeter sans raison.

Sept mois passent sans que l'on puisse voir notre petite-fille. Malgré 3 rencontres avec notre gendre, il ne veut plus de nous dans sa vie, ni dans celle de notre-petite fille.

C'est en 2014 que je découvre l'Association des grands-parents et que les démarches juridiques débutent. Il se passe 9 autres mois sans que je puisse voir ma petite fille.

Finalement en 2015, un consentement est entériné par un jugement. J'obtiens donc des droits d'accès en vertu de l'article 611 du code civil. Les accès se passent bien et la petite est tellement heureuse.

En 2016, mon ex-gendre dépose une requête pour faire annuler mes droits d'accès. Son motif : ma petite fille a été adoptée par la nouvelle conjointe.

Imaginez ma réaction, elle est adoptée.... cela veut dire qu'aux yeux de la loi je suis plus sa grand-mère, l'article 611 ne tient plus.

Nous décidons de ne pas baisser les bras et même si mes chances sont minces, à cause de cette loi sur l'adoption plénière que nous avons au Québec.

Le procès a eu lieu en 2017.

La décision du juge de la cour supérieure a été rendue au printemps 2017.

Le juge a pris sa décision sur l'intérêt de la petite en se basant sur l'article 33 du code civil et sur l'article 612.

Le juge a également précisé que l'adoption par la nouvelle conjointe n'a pas rendu le jugement de 2015 caduc (c'est à dire invalide).

Voici ce que le juge a déclaré : le tribunal est d'avis qu'il n'y a pas lieu de réviser la décision d'avril 2015 concernant les accès de la grand-maman, auprès de X (MA PETITE FILLE). Cela serait contraire à ses intérêts. Le tribunal a rejeté la demande d'annulation de mon ex-gendre et la petite a pu conserver ses droits d'accès.

Notre victoire vient de faire jurisprudence !

Le message que je veux vous passer, c'est, si vous doutez que vos petits-enfants pourraient être adoptés, allez chercher vos droits d'accès basés sur l'article 611.

Mon conseil: Ne tombez pas dans le piège des insultes et des fausses accusations. Demeurez respectueux et faites juste aimer vos petits-enfants. Tôt ou tard la vérité sera dévoilée.

## REMERCIEMENTS

En terminant je voudrais remercier l'Association des grands-parents pour leur soutien. Merci Monic d'avoir pris mon appel en 2014 et de m'avoir écouté, tu as été un premier espoir, merci de m'avoir référé à Me Trudeau, ce fût la plus belle dépense de ma vie. Me Trudeau je veux dire publiquement comment votre professionnalisme, votre dévouement et votre côté humain ont été essentiels dans cette bataille. On a été un bon team !

Merci à M. Lafrance pour son travail acharné, vous n'avez pas idée comment cet homme se dévoue pour la défense des droits.

Merci à ma fille d'amour qui m'entoure de sa lumière.

Enfin, je voudrais remercier mon époux, pour son soutien sans limite, il a tellement travaillé. Merci Chéri, sans toi je n'y serais pas arrivé. Tu es le meilleur papy du monde.

Une grand-maman qui a promis d'honorer ses promesses à sa fille décédée et pour son amour inconditionnel pour sa petite fille.